	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-280

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2023-280</i>

Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM) - Cotisation pour l'année 2023 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. CONTEXTE

Bordeaux Métropole est membre du Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités depuis sa création en 2018. Le Syndicat s'étend sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et regroupe 33 Autorités Organisatrices des Mobilités membres (la Région, Syndicats mixtes de transport et Intercommunalités).

Il a pour mission la coordination des mobilités via 3 compétences principales :

- Coordonner les services de transports de voyageurs organisés par ses membres,
- Mettre en place un système d'information multimodale pour les voyageurs,
- Développer une tarification coordonnée pour offrir des titres de transports uniques ou unifiés.

Ainsi, le Syndicat vise notamment à mettre en place, sur le grand territoire de la Région Nouvelle Aquitaine, un outil de mobilité intégrée, dit Modalis, afin de simplifier l'accès à la mobilité, en ciblant en priorité les transports publics (TER, cars interurbains, réseaux urbains) ainsi que les nouvelles mobilités et modes actifs (covoiturage, vélo, etc). Cet outil englobe des fonctions d'information (recherche d'itinéraires, calcul tarifaire) et de vente de services de mobilité, aux formats numériques et physiques. Cet outil sera compatible avec le système plus spécifique au territoire et développé par la Métropole via le réseau TBM.

Les autres projets portés par le Syndicat concernant plus particulièrement la Métropole sont le pilotage des études de cars express du RER métropolitain et d'études visant à renforcer l'intermodalité autour des gares du RER ainsi que la coordination des projets de voies réservées aux cars et au covoiturage sur autoroutes.

Le comité syndical du 14 mars 2022 de Nouvelle-Aquitaine Mobilités a délibéré pour une augmentation de la cotisation annuelle de ses membres, dont la Métropole, afin de répondre au développement de ses activités sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, pour 2023, le budget prévisionnel du Syndicat est de 17,8 M€ (7,1M€ en fonctionnement et 10,7M€ en investissement), soit plus du double du budget 2022, qui représentait lui-même le triple du budget 2021. Les principaux postes de dépenses sont liés à la mise en place des outils de la mobilité intégrée Modalis, aux études à mener (cars express, Schéma multimodal avec l'articulation des réseaux de transport, covoiturage,

tarification multimodale pour améliorer la coordination des offres, gares avec le lancement d'études sur les hubs de mobilité...), aux projets billettiques (qui ne concerne pas la Métropole, celle-ci ayant son propre système billettique) et au recrutement de personnels supplémentaires.

2. EVOLUTION DE LA COTISATION DE LA METROPOLE

En lien avec le développement des missions du Syndicat évoqué ci-dessus, la cotisation de ses membres a déjà augmenté en 2022.

Pour 2023, le syndicat prévoit que les cotisations des AOM membres représentent un montant prévisionnel de 2,8M€ pour 2023 (contre 1,7M€ en 2021 et 2,3M€ en 2022), pour un budget total de 17,8M€ ce qui permettra de financer une partie des dépenses de fonctionnement du Syndicat lesquelles s'élèvent à 7,1M€ (les autres recettes de fonctionnement étant liées notamment à un résultat de fonctionnement reporté).

Ainsi, il est prévu que la cotisation de la Métropole passe de 200k€ en 2022 à 300k€ en 2023, soit 11% du total des cotisations des membres du Syndicat. La Métropole reste le second contributeur à NAM, derrière la Région (cotisation prévisionnelle pour 2023 : 1,35M€) et devant le Syndicat des mobilités Pays basque Adour (cotisation prévisionnelle pour 2023 : 95k€).

En outre, cette évolution permet de tendre vers un équilibre entre la contribution de la Métropole (11% du total des contributions) et son poids de vote au sein de Nouvelle-Aquitaine Mobilités (15%).

Après 2 années consécutives de forte augmentation, la Métropole souhaite que sa cotisation annuelle qui atteint dorénavant 300 k€, soit stabilisée étant donné qu'elle apporte également des subventions d'équipement et des contributions à certaines études (cf. ci-dessous).

3. SUBVENTION D'EQUIPEMENT : RAPPEL

En complément de la cotisation, conformément à la délibération du conseil métropolitain du 7 juillet 2022, la Métropole s'est engagée à verser une subvention d'équipement au Syndicat, afin de cofinancer les équipements liés au projet de mobilité intégrée Modalis.

En effet, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a engagé un marché de développement, mise en œuvre, exécution et maintenance du système Modalis, portant sur le développement d'un MaaS (Mobility as a Service, regroupant les services numériques liés à la mobilité, notamment calculateur d'itinéraires), de la billettique (plateforme logicielle et équipements) et du M-Ticket (tickets numériques).

Ces différents outils et services Modalis pourront alimenter les outils de la Métropole et seront bien entendu compatibles avec ceux développés spécifiquement dans le cadre du réseau TBM pour favoriser l'interopérabilité et la multimodalité pour les usagers.

Le coût prévisionnel du marché s'élève à 2,575M€ TTC, co-financé par les membres du Syndicat, qui versent une subvention sur 2022-2024 pour contribuer au développement des outils liés à Modalis. Ainsi, il est prévu que Bordeaux Métropole verse une subvention d'un montant annuel de 15 750€ de 2022 à 2024, soit 47 250€ (5,8% du coût total), ce qui fera de la Métropole le deuxième contributeur à l'opération, derrière la Région (qui versera 404 000€ au total) et devant le Syndicat Pays basque Adour (qui versera 33 075€).

Pour mémoire, outre la cotisation annuelle, qu'il est proposé de porter à 300k€ en 2023, et la subvention d'équipement d'un montant annuel de 15 750€ de 2022 à 2024, la Métropole cofinance les études de cars express menées par le Syndicat (contribution de 123k€ sur un coût total d'études de 294k€ pour les 5 corridors de cars express girondins).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-194 du 27 avril 2018 relative à la création du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, actant notamment l'adhésion de la Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des mobilités,

VU la délibération du Comité syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités n°2022-007 du 14 mars 2022 adoptant les nouveaux statuts du Syndicat et la trajectoire de cotisation et de subvention d'équipement des membres,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-398 du 7 juillet 2022 actant la cotisation et la subvention d'équipement à Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt du développement des missions du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités afin d'améliorer la coordination des systèmes de mobilité et développer le report modal de la voiture vers les transports en commun, nouvelles mobilités et modes actifs, et d'augmenter pour ce faire les ressources dont il dispose,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser de porter la cotisation de Bordeaux Métropole à Nouvelle-Aquitaine Mobilités, de 200k€ à 300k€ en 2023,

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65, compte 6561, sous fonction 844, du budget principal pour l'exercice 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	